



RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 85-2021

Demande d'un crédit pour :

- ✚ les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux
- ✚ les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes

Suite au dépôt du rapport de préavis par la Commission, la Municipalité a souhaité encore nous rencontrer avant le Conseil Communal de ce soir (27 mai 2021). Le but étant de nous partager leurs réactions détaillées par rapport à nos vœux et amendements, et pour essayer de nous convaincre de revenir sur nos demandes.

Vu le délai très court, nous nous sommes donc réunis le mardi 25 mai 2021 à 19h au collège de Verdeaux.

La Municipalité nous a envoyé le matin même un document écrit avec leurs réponses afin de pouvoir directement entrer dans le vif du sujet le soir venu (voir annexe).

Présents pour la commission :

Mmes Verena Berseth et Laurence Plattner ainsi que MM. Vito Vita, Robert Mulopo, Jean Marc Dupuis, Reza Safai et Richard Neal (Président-rapporteur)

Excusé : M Stéphane Montabert

Pour la Municipalité :

Mmes Karine Clerc, Tinetta Maystre et Dierdre McKenna ainsi que MM Jean François Clément, Didier Divorne, et Antoine Perret.

Pour les Écoles :

Mmes Wettstein (directrice) et Gross (Planification scolaire du Canton)

M. Jean-Marc Dupuis a dû nous quitter à 19h30.

Nous avons d'abord visité les divers locaux des écoles de Verdeaux et Pépinières où nous avons pu effectivement constater la vétusté des lieux.

Suite à cette visite, nous avons siégé à la salle de gym (distance Covid oblige) pour débattre des points soulevés par la Municipalité.

Nous avons assez longuement débattu sur chacun des quatre points, avec chaque parti qui s'expliquait sur les raisons de ses choix.

Plusieurs précisions et éclaircissements ont pu être apportés de part et d'autre. Notamment concernant la sécurité des enfants, l'avenir de l'école de Sous Biondes et les difficultés que présenterait la prévision de possibles classes supplémentaires dans 15 à 20 ans.

Pour ce qu'il en est de l'amendement, la Municipalité a proposé que nous le retirions et, en contrepartie, il y aurait la possibilité pour un des membres de la Commission de siéger dans le jury du concours d'architecture pour servir de relais entre le Jury, la Commission et le Conseil communal.

Avant que la Municipalité nous quitte, nous leur avons demandé d'envoyer à tous les membres du Conseil communal, la réponse écrite qu'ils nous ont fait parvenir afin que tous prennent connaissance de leurs arguments. C'est chose faite, vous l'avez normalement reçue hier matin.

Délibérations :

Suite à une assez longue délibération, la Commission a voté pour le maintien de l'ensemble de nos vœux et amendements (5 oui et 1 abstention) fin de séance à 21h45

Vœux

1. Nous demandons que le cahier des charges du concours d'architecture prévoie directement la possibilité de construire 10% de classes supplémentaires sur le site.
2. Nous demandons la construction d'une passerelle temporaire par-dessus le bas de la Rue du Bugnon afin de sécuriser le passage des enfants entre les collèges et le terrain de foot et aussi éviter des gros soucis de fluidité de trafic lors des récréations.
3. Nous demandons la pérennisation d'un site scolaire aux Sous-Biondes.
4. Nous demandons que le cahier des charges détaillé, établi pour le concours d'architecture, repasse en commission avec la présence des directrices des secteurs Est et Ouest pour qu'elles puissent aussi donner leur feu vert avant sa publication.

Amendements :

Amendement N° 1 :

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

Amendement N° 2

~~Compte N° 3500.2048.5030 Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours – et études – CHF 2'358'200.- TTC~~

Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC

CONCLUSIONS AMENDÉES

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 85-2021 de la Municipalité du 8 mars 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 180'000.- TTC** pour les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

- ~~Compte N° 3500.2048.5030 Site scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours et études – CHF 2'358'200.- TTC.~~
- **Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC**
- **Compte N° 3500.2049.5030 Pavillon de Sous-Biondes - Travaux de rénovation – CHF 180'000.- TTC.**

Ces dépenses seront amorties en 30 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Réponse aux vœux et aux amendements de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 85-2021

Objet : préavis N° 85-2021 - Demande d'un crédit pour :

- les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux
- les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes

Vœux de la commission

1. Nous demandons que le cahier des charges du concours d'architecture prévoie directement la possibilité de construire 10% de classes supplémentaires sur le site.
2. Nous demandons la construction d'une passerelle temporaire par-dessus le bas de la Rue du Bugnon afin de sécuriser le passage des enfants entre les collèges et le terrain de foot et aussi éviter des gros soucis de fluidité de trafic lors des récréations.
3. Nous demandons la pérennisation d'un site scolaire aux Sous-Biondes.
4. Nous demandons que le cahier des charges détaillé, établi pour le concours d'architecture, repasse en commission avec la présence des directrices des secteurs Est et Ouest pour qu'elles puissent aussi donner leur feu vert avant sa publication.

Amendements

Amendement N° 1 :

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200. TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

Amendement N° 2

~~Compte N° 3500.2048.5030 Site Scolaire Verdeaux Pépinieres Saugiaz Concours et études - CHF 2'358'200. TTC~~

Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinieres – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC

Réponses

1. **Nous demandons que le cahier des charges du concours d'architecture prévoie directement la possibilité de construire 10% de classes supplémentaires sur le site.**

Concernant les 10 % de classes supplémentaires souhaitées, tant les services concernés que les directions scolaires ou le Canton souhaitent relever et précisent que cet ajout n'est ni nécessaire ni souhaitable pour les raisons suivantes :

- Ce souhait n'impacte pas uniquement les volumes et coûts relatifs à la construction de classes supplémentaires (4 en l'occurrence) mais également tous les locaux annexes impératifs pour durant la « journée de l'écolier », que ce soient les services, les dégagements extérieurs, les réfectoires ou encore les salles de gym complémentaires nécessaires afin d'accueillir correctement les élèves supplémentaires que cela concernerait à terme.
 - Ces besoins ne sont pas recensés dans la planification scolaire. Le besoin identifié se ressentira à court et moyen terme au Sud des voies et pas au Nord.
 - Le site aura atteint une taille maximale en termes de nombre d'élèves sans ces classes supplémentaires. Le canton préconise donc dans le cas de besoin complémentaires rencontrés de les orienter vers d'autres structures à développer. Cas échéant, le site 24 Janvier qui doit être rénové et agrandi pourrait y subvenir.
 - Les premières études du futur plan d'affectation démontrent que nous pouvons répondre aux besoins scolaires tout en préservant la qualité du patrimoine construit, arboré et des extérieurs du site. Le nouveau plan d'affectation de détail se calant sur le projet issu du concours devra encore être établi et accepté par le Conseil Communal. Les premières études d'implantation ont montré que la constructibilité envisagée était acceptable dans le contexte urbain environnant tout en répondant pleinement aux besoins scolaires définis.
2. **Nous demandons la construction d'une passerelle temporaire par-dessus le bas de la Rue du Bugnon afin de sécuriser le passage des enfants entre les collèges et le terrain de foot et aussi éviter des gros soucis de fluidité de trafic lors des récréations.**

Les moyens mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des élèves lors de la traversée de la route durant les pauses ou récréations seront étudiés et mis en œuvre afin qu'elle soit garantie.

Une passerelle est un moyen possible qui devra être étudié au même titre que d'autres. Les alternatives seraient, par exemple, la mise en place de services de patrouilleurs scolaires et/ou une réduction provisoire de la vitesse sur la route. L'ensemble de ces points fera l'objet d'une étude approfondie afin de dégager une solution qui sera validée par les utilisateurs, à savoir les directions scolaires et les services concernés. Toutes les normes de sécurité, scolaires et d'accessibilité en vigueur seront respectées.

3. Nous demandons la pérennisation d'un site scolaire aux Sous-Biondes.

La proposition de reconverter le site en espace vert fait suite aux vœux exprimés tant au Conseil communal, que dans le cadre des démarches de Renens Demain de renforcer les espaces verts de la Ville. La proximité de la Mèbre en fait un site de promenade particulièrement important. De plus, ce site représente un bassin de population restreint, qui rend les enclassements correspondant à l'aire de recrutement plus difficiles.

Néanmoins, le site scolaire de Sous-Biondes sera maintenu à moyen terme dans le cadre du projet VPS. Une étude sera faite lors de la seconde phase de construction afin de déterminer son avenir. Une discussion et une décision de principe devront être prises au niveau du Conseil communal dans une phase ultérieure pour évaluer le besoin d'une école à cet emplacement en connaissance du contexte, qui reste, il est vrai, évolutif.

4. Nous demandons que le cahier des charges détaillé, établi pour le concours d'architecture, repasse en commission avec la présence des directrices des secteurs Est et Ouest pour qu'elles puissent aussi donner leur feu vert avant sa publication.

L'ensemble du contenu du préavis et plus précisément celui du programme a été élaboré conjointement par les services communaux concernés en étroite collaboration avec les directions scolaires et le canton. Ces deux derniers ont donc non seulement pu préciser et valider leurs besoins, mais ont participé à la rédaction du programme retenu, ce qui en garanti la pertinence et l'adéquation à la réalité. Ce vœu est donc déjà réalisé pour ce qui est du programme des locaux.

Il l'est également pour les éléments qualitatifs. Les services communaux de l'Urbanisme et de la Gestion Urbaine seront également associés à la rédaction détaillée du cahier des charges afin que tous les critères tant urbanistiques que liés aux espaces verts, au développement durable ou à la perméabilité pour la population soient correctement exprimés et validés. Ils seront également impliqués dans la démarche du concours.

Pour répondre concrètement à ce vœu, concernant les moyens de communication et d'actions qui peuvent être mise en œuvre afin d'inclure les souhaits de la commission (garantir les aspects qualitatifs du projet et du non bâti dans le cahier des charges), il est proposé de déléguer un membre du Conseil communal au jury, comme cela avait fait à Malley Gare en 2017, dans le cadre du concours architectural.

Pour information, le reste du cahier des charges hors programme purement scolaire dépend directement du propriétaire (composition du jury, critères de jugement, mandat à la clé, etc). Il s'adresse aux concurrents et doit être soumis à la SIA qui est l'organe de validation officiel du cahier des charges.

D'autre part, la possibilité de transmettre le cahier des charges du concours à la commission ou à son expert durant toute la procédure d'organisation du concours est également un

moyen de communication, d'action et d'information qu'il est possible de mettre en place, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un nouveau préavis consacré à ce point. Les objectifs du cahier des charges sont décrits au point 6.2 du préavis.

Divers et conclusion

La Municipalité partage les attentes de la commission en termes de besoins scolaires et de qualité urbains pour le site. C'est en effet un projet majeur pour Renens, ses enfants et sa population.

Avec ces compléments d'information, la Municipalité espère répondre aux inquiétudes et souhaits de la commission et demande de renoncer aux deux amendements. Un vote du préavis, tel que proposé, permet de maintenir le calendrier, serré, du projet, au vu des besoins définis et de la vétusté de certains bâtiments.